

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le trente juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Milène ADNET, maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice

Claire GOBILLARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Avant d'ouvrir la séance, Madame le maire informe l'assemblée qu'il va être procédé au tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année 2021.

Pour la commune de Courtisols, il convient de désigner un nombre d'électeurs triple du nombre des jurés prévus (2) soit 6 personnes.

Il est procédé au tirage d'un numéro de page de la liste électorale, puis d'un numéro de ligne.

Sont ainsi désignés : ALBISSER Jody, MERLE Alexandre, ROUILLON Claudie, GODME Sylvie, PAWTOWSKI Guillaume, THOUROUDE Thierry.

Madame le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

N° 2020/10 : Création de commissions extra-municipales

Les commissions extra-municipales, créées par délibération du Conseil municipal, sont composées de citoyens concernés par les sujets traités. La volonté de la municipalité est de renforcer les liens entre les élus et les administrés sur des sujets importants pour la vie de notre commune.

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, notamment des représentants d'associations locales.

Le maire est président de droit de toutes les commissions extra-municipales. Il peut se faire représenter par un autre élu du Conseil municipal.

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer des commissions extra-communales dont la durée ne peut excéder le mandat en cours. Ces commissions sont placées sous la responsabilité des adjoints selon leurs délégations et sont composées d'élus du conseil municipal et d'administrés ou de représentants d'association. Ce sont des instances consultatives et n'ont aucun pouvoir de décision.

- **PROCEDE** à la désignation des membres qui siégeront, durant six ans, dans les diverses commissions extra-communales :

POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Eric PIGNY, 1^{er} adjoint

Commission urbanisme :

Référents : Stéphane CHARNOTET, élu et Muriel ROBIN

Elus membres : Romain ZATTARIN, Aymeric LOUIS, Claire GOBILLARD, Sébastien DELAMARCHE

Administrés : REMY Romain, APPERT Thierry, DORISY Didier, PERARDEL Benjamin, VAROQUIER Denis, AUBERT Jérémie, SCHUESTER François, COSSENET Nicolas, BUET Damien, FLEURIET Vincent, HUBERT Damien, GALLOIS Frédéric, ADNET Arnaud, PANNET Alain, CHAUFFERT Ludovic, SENART Claude, CHOSROES Bruno, FRANCAERT Fabien, ROBIN Régis, GOBILLARD Vincent, BREMONT Denis, MOINEAU Jean-Louis.

Commission voiries et chemins :

Elu référent : Ludovic JACOB

Elus membres : Stéphane CHARNOTET, Aymeric LOUIS, Gérard ACOSTA

Administrés : REMY Romain, DORISY Didier, PERARDEL Benjamin, JULLIEN Patrice, CHOSROES Bruno, VAROQUIER Denis, MURCY Matthieu, BUET Damien, HUBERT Damien, GALLOIS Frédéric, ADNET Arnaud, PANNET Alain, COLSON Michel, CHAUFFERT Ludovic, SENART Claude, GOBILLARD Vincent, BREMONT Denis.

Commission entretien et bâtiments :

Elu référent : Gérard ACOSTA

Elus membres : Stéphane CHARNOTET, Ludovic JACOB

Administrés : REMY Romain, DORISY Didier, JULLIEN Patrice, CHOSROES Bruno, VAROQUIER Denis, AUBERT Jérémie, SCHUESTER François, COSSENET Nicolas, BUET Damien, FLEURIET Vincent, ADNET Arnaud, CHAUFFERT Ludovic, SENART Claude, CADORÉ Jean-Paul, MOINEAU Jean-Louis, CHAZEE René.

POLE ANIMATION LOISIRS ET CULTURE : Carole CHOSROES, 2^{ème} adjointe

Commission communication :

Elu référent : Claire GOBILLARD

Elus membres : Sylvain LOUVET, Hubert FERRAND

Administrés : CHARNOTET-JEANNET Delphine, MURCY Matthieu, MIRANDA Cassandra, STRINGONE Andréa, BOUDE Laura, LUSSE Jackie, MOINEAU Evelyne, GOBILLARD Hélène.

Commission des associations :

Elu référent : Sylvain LOUVET

Représentants des associations : DORISY Didier, VAROQUIER Brigitte, PLY Christophe, HENRIAT Maurice, MULLER Fanny, MESNARD Sophie

Tous les présidents d'associations seront invités à cette commission.

Commission culture et patrimoine :

Elu référent : Hélène MOINEAU

Elus membres : Sylvain LOUVET, Catherine DIDIERGEORGE, Sébastien DELAMARCHE, Romain ZATTARIN

Administrés : DORISY Didier, CHARNOTET-JEANNET Delphine, CHEVAILLIOT Caroline, VESSE Hélène, BOYS Loëtitia, GOBILLARD Denise, LAMIRAUX Pascal, LAMIRAUX Brigitte, MATHIEU Annick, POTAUFEU Bernadette, GOBILLARD Ludivine.

POLE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Hubert FERRAND, 3^{ème} adjoint

Commission artisans et commerçants :

Elu référent : Sébastien DELAMARCHE

Elus membres : Catherine DIDIERGEORGE, Claire GOBILLARD, Hélène MOINEAU

Administrés : NOTEL Jérémy, AUBERT Jérémie, COSSENET Nicolas, MULLER Fanny, CHAUFFERT Amélie, CHAUFFERT Ophélie

Commission environnement - cadre de vie :

Référents : Aymeric LOUIS, élu et REMY Romain

Elus membres : Anne APPERT, Ludovic JACOB, Gérard ACOSTA, Hélène MOINEAU, Muriel ROBIN, Célia DUVAL,

Administrés : DORISY Didier, STRULLU Loïc, TRABANT Marielle, AUBRY Cécile, BUET Damien, FRERE Cynthia, BARTHE Jean-Marie, MULLER Benoît, COFFRAND Aurélie, GODIN Vincent, CAMES Anne, CHAZEE René.

POLE VIE LOCALE : Célia DUVAL, 4^{ème} adjointe

Commission seniors :

Elus référents : Catherine DIDIERGEORGE, Catherine PANNET

Elus membres : Sophie MARTINET, Anne APPERT

Administrés : JULLIEN Catherine, VAROQUIER Brigitte, SCHMIDT Marie-Noëlle, DERVIN Lucette, THIEBAUT Claude, FREYMAN Michèle, LAMIRAUX Brigitte, GOBILLARD Murielle, VESSE Hélène.

Commission vie quotidienne :

Elus référents : Sophie MARTINET, Anne APPERT,

Elus membres : Catherine DIDIERGEORGE, Anne BRAZE

Administrés : MESNARD Sophie, COSSENET Célia, JULLIEN Catherine, MURCY Matthieu, FRERE Cynthia, FLEURIET Isabelle, MOINEAU Evelyne, BRANDAO Isabelle.

CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS

Le comité consultatif des sapeurs-pompiers est composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants des sapeurs-pompiers volontaires (un représentant titulaire et un suppléant par grade).

M. Denis BREMONT, chef de corps a proposé la liste suivante des représentants des sapeurs-pompiers :

Titulaire : NOEL Ludovic, Adjudant-chef, Suppléant : PERARDEL Benjamin, Adjudant

Titulaire : BREMONT Denis, Sergent Suppléant : néant

Titulaire : ROMAIN Rémy, Caporal Suppléant : ROLLET Théophile, Caporal

Titulaire : GIROD Sébastien, 1^{ère} classe Suppléant : SECI Thomas, 1^{ère} classe

Liste présentée par Madame le maire :

Titulaire : ADNET Milène, maire de Courtisols Suppléant : PIGNY Eric

Titulaire : MELLET Freddy, maire de Somme-Vesle Suppléant : CLOWEZ Julien

Titulaire : APPERT Didier, maire de Poix Suppléant : DIDIERGEORGE Catherine

Titulaire : JACOB Ludovic Suppléant : PANNET Catherine

Adopté à l'unanimité.

N° 2020/11 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Courtisols

Après concertation, Madame le maire présente les propositions communes en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière de Courtisols. Le nombre des membres du bureau est fixé à 14, non compris les membres de droit.

Les propriétaires figurant sur la première moitié de la liste sont proposées à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir : ADNET Arnaud, APPERT Thierry, BREMONT Denis, COLLARD Eric, CONTE Philippe, DEBAR Philippe et DUCROS Marie.

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE**, en qualité de membres du bureau les propriétaires figurant sur l'autre moitié de la liste, à savoir : GALLOIS Frédéric, GALLOIS Thomas, GOBILLARD Vincent, PANNET Alain, PERARDEL Benjamin, ROLLET Pascal et VAROQUIER Clément.

Conformément à l'article L. 2121-22 les conseils municipaux peuvent créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations,

Adopté à l'unanimité.

N° 2020/12 : Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** le maire à signer le compte de gestion 2019

Adopté à l'unanimité.

N° 2020/13 : Vote du compte administratif 2019

Le maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus au maire en fonction durant l'exercice 2019 pour sa comptabilité.

Madame le Maire expose donc à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du compte administratif de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
|------------------------|--|--------------|--------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultats propres de l'exercice 2019 | 1 030 849,79 | 1 216 724,42 | 185 874,63 |
| | Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP 2019 | | 184 909,65 | 184 909,65 |
| | Résultats | 1 030 849,79 | 1 401 634,07 | 370 784,28 |
| INVESTISSEMENT | Résultats propres à l'exercice 2019 | 493 480,93 | 1 048 634,85 | 555 153,93 |
| | Résultats antérieurs reportés ligne 001 du BP2019 | 72 679,55 | | 72 679,55 |
| | Résultats | 566 160,48 | 1 048 634,85 | 482 474,37 |
| RESTES A REALISER | | 1 880 973,00 | 1 029 278,00 | 851 695,00 |
| Résultats cumulés 2019 | | 3 477 983,27 | 3 479 546,92 | 1 563,65 |

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

N° 2020/14: Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir adopté, le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion 2019, présentent un excédent de fonctionnement d'un montant 370 784,28 €,

Constatant :

- que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de 482 474,37 € (001 « déficit d'investissement cumulé »)

- que l'état des restes à réaliser au 31/12/2018 présentant un solde de 851 695 €

→ le besoin de financement s'élève à 369 220,63 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 369 220,63 €

- Le surplus est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour 1 563,65 €.

Adopté à l'unanimité.

N° 2020/15 Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal étudie le budget chapitre par chapitre.

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes : 1.213.559,65 €
- dépenses : 1.213.559,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes : 2.184.582,65 €
- dépenses : 2.184.582,65 €

Adopté à l'unanimité.

N° 2020/16 Vote des taux d'imposition

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Madame le maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2019

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition comme suit :

| Nature | Bases prévisionnelles | Taux | Montants |
|--|------------------------------|-------------|------------------|
| Taxe foncière propriétés bâties | 1 924 000 € | 7,56 | 145 454 € |
| Taxe foncière non bâties | 302 800 € | 4,52 | 13 687 € |
| Cotisation foncière des entreprises | 314 100 € | 7,52 | 23 620 € |
| TOTAL | | | 182 761 € |

Adapté à l'unanimité

N° 2020/17 Questions diverses

○ Madame le maire présente le devis réalisé par l'entreprise BOITUZAT pour l'aménagement de l'accès des véhicules au funérarium Chauffert (reprise des trottoirs, pose de bordures) qui s'élève à 4 656,60 €. Les travaux seront réalisés en juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 23h30

| | | | |
|--|--|---|--|
| Milène ADNET, Maire | Eric PIGNY, 1 ^{er} adjoint | Carole CHOSROES, 2 ^{ème} adjointe | Hubert FERRAND 3 ^{ème} adjoint |
| Célia DUVAL 4 ^{ème} adjointe | Gérard ACOSTA | Anne APPERT | Anne BRAZE |
| Stéphane CHARNOTET | Sébastien DELAMARCHE | Catherine DIDIERGEORGE | Claire GOBILLARD |
| Ludovic JACOB | Aymeric LOUIS | Sylvain LOUVET | Sophie MARTINET |
| Hélène MOINEAU | Catherine PANNET | Romain ZATTARIN | |